

La charte de l'Université de Montréal

Conférence-midi donnée le 21 février 2018

Le conférencier : Alexandre Chabot, secrétaire général de l'Université



L'actuelle Charte de l'Université de Montréal a été adoptée en 1967, et à l'exception d'un petit amendement en 1968, elle est demeurée inchangée depuis. La société québécoise et l'université ont considérablement évolué depuis un demi-siècle, il devient donc nécessaire que la gouvernance de l'UdeM suive cette évolution. C'est pourquoi un projet de loi modifiant la charte de l'UdeM a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec.

Diplômé en sociologie de l'Université de Montréal, Alexandre Chabot a été membre du Conseil de l'Université de 1995 à 1998 et travaille à la direction de l'UdeM depuis 1999. Il a successivement occupé les fonctions de directeur des affaires gouvernementales, d'adjoint au vice-recteur aux affaires publiques et au développement, de chef de cabinet du recteur et de vice-recteur adjoint. De 2007 à 2010, il a exercé les fonctions de vice-recteur adjoint à la vie étudiante. Il est secrétaire général de l'Université depuis juin 2010.

*Gilles Rondeau
secrétaire de L'APRUM*